

SE PROTÉGER



- **Portez des gants de protection** en fonction de votre activité
- **Évitez tout contact des mains souillées** avec vos yeux, votre nez et votre bouche
- **Lavez-vous les mains à l'eau et au savon** avant de commencer toute activité de préparation alimentaire, après avoir changé des draps, effectué un change, et bien sûr après avoir été aux toilettes



LA VACCINATION



La vaccination est un moyen de prévention efficace. Elle n'est pas obligatoire mais peut être recommandée pour certaines professions. Elle ne se substitue pas aux mesures d'hygiène qui restent primordiales.

Vous pouvez être immunisé à la suite d'une infection par le virus de l'hépatite A.

Une simple prise de sang permet de doser vos anticorps, et évite de vous faire vacciner si vous êtes immunisé.

Un vaccin associant hépatite A et typhoïde existe également.

SCHÉMA VACCINAL



1 injection



1 rappel

6 à 12 mois plus tard
et schéma terminé.

Pour toute information complémentaire,
vous pouvez contacter
votre service de prévention et de santé au travail



Copyright - Service Communication - PÔLE SANTÉ TRAVAIL
Octobre 2023
Siège social : Centre Vauban - 199/201 rue Colbert - Bâtiment Douai
CS 71365 - 59014 LILLE Cedex - Tél. 03 20 12 83 00
Crédits photos : istockphoto.com, freepik.com

VACCINATION

Protégez-vous

contre
L'HÉPATITE

A



Octobre 2023

LA MALADIE



L'hépatite A est une maladie du foie causée par un **virus**.

Il existe aussi d'autres types d'hépatites virales : hépatite B, hépatite C, ...

Le virus est classé groupe 2 (importance du risque infectieux).

La surveillance médicale est simple.

LA TRANSMISSION



Les épidémies d'hépatite A sont en général liées à l'absorption d'eau ou d'aliments contaminés.

Le virus de l'hépatite A peut se transmettre :

- **par contact avec les selles souillées,**
- **par voie manuportée (transmission féco-orale).**

On peut aussi contracter l'hépatite A en buvant de l'**eau contaminée** ou en mangeant des **mollusques ou des crustacés crus ou insuffisamment cuits** provenant d'eaux contaminées.

Les **fruits**, les **légumes** et d'autres aliments peuvent être contaminés pendant la manipulation.

Si vous contractez la maladie, vous pouvez alors la transmettre à votre entourage professionnel et personnel.

La gravité augmente avec l'âge.



LES SYMPTÔMES DE LA MALADIE

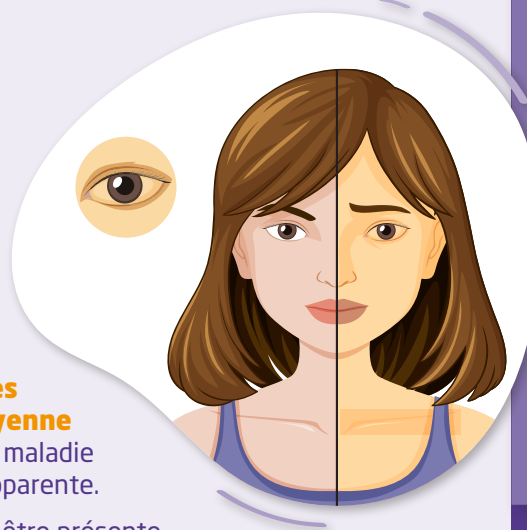
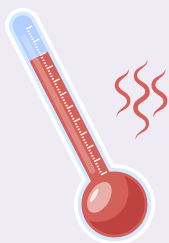


La maladie est d'abord inapparente : c'est la phase d'incubation. Sa durée peut être de 2 à 6 semaines.

Le sujet est contagieux, il peut transmettre la maladie à d'autres personnes sans savoir qu'il est lui-même atteint.

Ensuite la maladie se manifeste par :

- **Une fatigue, une fièvre, des maux de tête**
- **Une perte d'appétit**
- **Des nausées, des douleurs abdominales, des diarrhées**
- **Une coloration jaune de la peau et des yeux associée à des urines foncées et des selles décolorées**



Les symptômes durent en moyenne 1 mois mais la maladie peut rester inapparente.

La fatigue peut être présente plusieurs mois.

Il n'existe pas de forme chronique.

Des cas d'hépatite fulminante sont exceptionnels.

LE TRAITEMENT



Il n'y a pas de traitement spécifique de l'hépatite A.

Il est conseillé de se reposer, d'éviter les aliments gras, l'alcool et de bien s'hydrater.

LES PROFESSIONS POUR LESQUELLES L'IMMUNISATION EST RECOMMANDÉE



- Personnels s'occupant d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de la propreté (par exemple, personnel des crèches, halte-garderies, assistantes maternelles,...)
- Personnels des structures collectives d'accueil pour personnes handicapées, enfants et/ou adultes
- Personnels chargés du traitement des eaux usées et des égouts
- Professionnels impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective
- Personnels effectuant des missions dans les zones où la maladie est fréquente
- Personnels de lingerie

C'est une maladie qui peut-être reconnue en maladie professionnelle, sous certaines conditions, tableau n°45 du régime général.